

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
(ET EXPLICATION DES ÉCARTS) ¹**

¹ Décision D-2002-95 du 30 avril 2002 (R-3401-98), Annexe 8.

La base de tarification du Transporteur est composée des principaux éléments suivants :

- Immobilisations en exploitation
- Actifs incorporels
- Dépenses non amorties et autres actifs
- Fonds de roulement réglementaire

Les immobilisations en exploitation en constituent de loin l'élément le plus important. Quant aux actifs incorporels, ils ont fait partie des immobilisations jusqu'à l'avènement de la nouvelle norme comptable 3062 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en 2002. Ils sont maintenant présentés de façon distincte dans les états financiers d'Hydro-Québec.

Dans le contexte du présent rapport annuel et de ses futures demandes tarifaires à la Régie de l'énergie, le Transporteur a tenu compte de l'opinion émise par la Régie à la page 84 de sa décision D-2004-47 du 26 février 2004 concernant la détermination du coût du service et la modification des tarifs d'électricité du Distributeur pour l'année 2004-2005, à l'effet qu'elle considère approprié de présenter les actifs incorporels séparément des dépenses non amorties et autres actifs. C'est pourquoi ceux-ci constituent maintenant une rubrique distincte de la base de tarification du Transporteur.

Enfin, les dépenses non amorties et autres actifs, de même que le fonds de roulement réglementaire, ne représentent qu'une portion très faible, soit 2 %, de la base de tarification du Transporteur.

Additions nettes aux immobilisations en exploitation

Le tableau suivant décrit l'augmentation de 529,5 M\$ des immobilisations en exploitation entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 :

	COÛT	AMORT. CUMULÉ	VALEUR NETTE
Au 31 DÉC. 2002	18 428,2	5 027,2	13 401,0
Au 31 DÉC. 2003	19 326,7	5 396,2	13 930,5
Ecart			529,5

Variation nette des immobilisations en exploitation (M\$)

Mises en exploitation > 5 M\$

SM 3 (poste de départ)	143,4
Boucle Montérégienne (Poste)	123,8
Poste Beauharnois (Réfection)	115,2
Boucle Montérégienne (Ligne)	94,3
SM 3 (ligne biterne)	72,1
Poste Langlois (Addition d'un TFV)	40,9
SM 3 (Addition départs et transfo.)	33,0
AFRT	19,0
Poste Duvernay (compensateur synchrone #23)	16,1
Montérégie - Intégration 120kV	15,3
Poste Central (aug. capacité d'alimentation)	13,8
Poste Boucherville (modernisation - télécommandes)	13,2
Poste Dorval (T1)	6,8
Les Cèdres/Dorion (reconst. L1131)	6,8
Poste Bersimis1 (réfection)	6,6
Laboratoires IREQ	6,4
Poste Bergeronnes (intégration Outardes3)	6,0
Jeanne-D'Arc (mur coupe-son)	5,5
Alimentation Papier Gaspésia	7,8
<i>Sous-total:</i>	<u>746,0</u>

Autres mises en exploitation < 5 M\$ 238,0

Total des mises en exploitation 2003 **984,0**

Amortissement -446,2

Autres -8,3

Variation nette **529,5**

Additions nettes aux actifs incorporels

La diminution nette des actifs incorporels du Transporteur a été de 7,6 M\$ entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 et est illustrée dans le tableau suivant :

	COÛT	AMORT. CUMULÉ	VALEUR NETTE
Au 31 DÉC. 2002	561,8	174,7	387,1
Au 31 DÉC. 2003	582,6	203,1	379,5
Ecart			-7,6
<i>Reclassements * Logiciels</i>			11,7
<i>Mises en exploitation < 5 M\$</i>			8,4
Sous-total			20,1
<i>Amortissement</i>			-25,7
Autres			-2,0
Variation nette			-7,6

* Transfert d'actifs de Immobilisations en exploitation vers Actifs incorporels (M\$)

Additions nettes aux autres éléments de la base de tarification

L'évolution presque nulle des autres rubriques de la base de tarification du Transporteur est présentée aux pièces HQT-2, Document 7 en ce qui concerne les dépenses non amorties et autres actifs et HQT-2, Documents 5 et 6 en ce qui concerne le fonds de roulement réglementaire.